

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
20 SEPTEMBRE 2017****Numéro**

DEL 2017.09.20/140

Le **mercredi 20 septembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : RESSOURCES  
HUMAINES 1****Objet : INDEMNITÉS  
ÉLECTIVES.****Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA-PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

**Convocation****Date :** 12/09/2017**Affichage :** 12/09/2017**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DUFOUR Maurice;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à BREUIL Marc.

**Nombre de membres  
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 29**Absents excusés :**

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault,  
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric,  
MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND  
Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Jacques JALADE

Le conseil municipal fixe librement, dans la limite des taux maxima indiqués au barème, en application des articles L.2123-20 et L.2123-24-01 du Code général des collectivités territoriales, les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux, ces indemnités sont déterminées selon les tranches de population ;

Considérant que la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction ;

Considérant que la délibération n°2014.04.17/052 du 17 avril 2014 fixant les indemnités électives faisait référence à l'ancien indice brut terminal 1015, il est nécessaire de délibérer de nouveau, sachant que les taux dévolus au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués restent identiques ;

Par ailleurs, il est rappelé que les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;

Considérant qu'en application de l'article L.2123-22 du CGCT, le conseil municipal peut voter la majoration des indemnités de fonction en raison du classement de la commune en tant que station climatique (25%) ;

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer les indemnités aux taux ci-après indiqués fixés en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- D'adopter le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées ci-annexé ;
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 22**

**CONTRE : 5** (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine [pouvoir à MONIER Bruno], PICAT RE Alessandro [pouvoir à GRYZKA Romain])

**ABSTENTION : 2** (BREUIL Marc, DAZIN Florian [pouvoir à BREUIL Marc])

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **27 SEP. 2017**  
TRANSMIS LE **27 SEP. 2017**  
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BRIANCOURT' and features a star in the center. The signature is written in a cursive style.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2017**  
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION  
RESSOURCES HUMAINES 1 N° DEL 2017.09.20/140

**INDEMNITES ÉLECTIVES**

FONCTION	Taux fixé en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration au titre de l'article L.2123-22 du CGCT classement de la commune en tant que station climatique
Maire	31,57%	25%
1ère Adjoint	16,99%	25%
2ème Adjoint	13,38%	25%
3ème Adjoint	13,38%	25%
4ème Adjoint	13,38%	25%
5ème Adjoint	13,38%	25%
6ème Adjoint	13,38%	25%
7ème Adjoint	13,38%	25%
8ème Adjoint	13,38%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%
Conseiller Municipal	10,61%	25%

